OUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

LES POUVOIRS DU SOUS-MINISTRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national, qui doit savoir que la presse d'aujourd'hui fait état de signes croissants de révolte parmi les députés libéraux de l'arrière-ban contre l'absence de contrôle ministériel au ministère du Revenu national. Le ministre du Revenu national est-il d'accord avec ses divers collègues qui ont parlé à la presse ces deux derniers jours et selon lesquels le sous-ministre détient trop de pouvoirs, tandis que le ministre lui-même n'a pas assez de poigne sur ses propres services?

• (1115)

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises avec les membres de mon caucus au sujet des problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leurs relations avec mon ministère, de la même façon que je l'ai fait avec plusieurs députés à la Chambre, même s'ils sont membres des deux autres caucus, des deux autres partis représentés à la Chambre.

J'aimerais cependant indiquer au député que mes responsabilités et celles de mes fonctionnaires sont de travailler ensemble, de coordonner nos efforts, afin d'assurer une administration équitable de la loi de l'impôt sur le revenu, et c'est ce vers quoi nous faisons tendre nos efforts.

[Traduction]

M. Beatty: Monsieur le Président, vous remarquerez que le ministre a évité encore une fois de répondre à la question de savoir si, oui ou non, il partage l'avis de ses collègues qui reprochent au sous-ministre d'avoir trop de pouvoir par rapport au ministre qui, lui, n'en a pas assez.

LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI PORTANT SUR LES POUVOIRS DU SOUS-MINISTRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, il y a deux jours, un collègue du ministre, le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke, a proposé le projet de loi C-220. Cette mesure a pour objet de supprimer les dispositions législatives en vertu desquelles le sous-ministre du Revenu national a les mêmes pouvoirs que le ministre. Ce dernier approuve-t-il le bill proposé par son collègue de l'arrière-ban et qui vise à restreindre les pouvoirs de son adjoint?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce projet de loi a été déposé à la Chambre, et le député aura l'occasion, lorsqu'il sera débattu, de connaître la position du gouvernement en ce qui a trait à ce projet de loi.

Questions orales

[Traduction]

M. Beatty: Monsieur le Président, remarquez que le ministre a encore une fois refusé de répondre à une question directe.

L'OPINION DU MINISTRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, selon un article paru dans le *Star* de Toronto, lorsque le caucus libéral s'est révolté mercredi et que plusieurs députés . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: ... se sont levés pour attaquer le sous-ministre et demander sa démission, le ministre est resté tranquillement assis, refusant de prendre position. Je veux savoir ce qu'il en pense. Défend-il son sous-ministre ou est-il prêt à satisfaire aux exigences de ses collègues du caucus et à remplacer le sous-ministre?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député dit que je ne réponds pas à ses questions. J'ai de fait répondu dans ma première réponse à la question qu'il vient de me poser. Ma responsabilité ainsi que celle de mes fonctionnaires, sous-ministres, sous-ministres adjoints, directeurs, directeurs surveillants etc., est de travailler ensemble dans le cadre d'une administration saine et juste de la loi de l'impôt sur le revenu. Ce sont vers ces objectifs que nous faisons tendre tous nos efforts.

[Traduction]

LE FILM DE FORMATION À L'INTENTION DES VÉRIFICATEURS— L'OFFRE DE PROJETER UNE VERSION EXPURGÉE POUR LES DÉPUTÉS

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je pose ma question au même ministre. Son ministère a reçu le mois dernier du député de Saskatoon-Ouest une demande de visionner le film qui sert à la formation des vérificateurs et qui s'intitule: «The Investigative Approach to Auditing». Une lettre du 15 février, signée par M. Twolan du ministère, refusait l'accès au film original, mais une version expurgée du film a été préparée pour la projection.

Le ministre a-t-il personnellement vu le film? Est-ce lui personnellement qui a décidé d'en montrer une version expurgée aux députés, ou seulement ses collaborateurs comme l'indique la lettre du 15 février?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai une réponse très brève et catégorique à cette question. La voici: Ai-je vu le film? La réponse est oui. Le deuxième aspect de la question du député est celui-ci: Est-ce que j'ai personnellement demandé qu'il y ait des changements au film? Monsieur le Président, j'aimerais indiquer au député qu'il relise les dispositions de la loi sur l'accès à l'information qui stipule dans quelles conditions et quelles circonstances des documents sont remis à des individus qui en font la demande. Les fonctionnaires du ministère ont répondu au député de Saskatoon-Ouest, si je ne m'abuse, en suivant les dispositions et l'esprit de la loi sur l'accès à l'information.